4 décembre 2007 Bernard COLOMBAT

Documents pour les cours :

LÍ S1 [54LG1011] La linguistique et son histoire : quelques repères L3 S5 [49LG4035] Histoire des approches linguistiques

Le développement du schéma des parties du discours

D'après les textes de Platon, *onomata* et *rhêmata* semblent suffire pour composer un énoncé. D'après le *Cratyle*, entre la syllabe et l'énoncé, il y a des noms et des verbes : *onomata* et *rhêmata*, qui forment un *logos*. Selon *le Sophiste*, c'est un mélange de noms et de verbes qui créent un *logos*. Mais rien n'est dit des autres mots.

Aristote va plus loin dans un passage de la *Poétique*, un ouvrage consacré pour l'essentiel à l'étude de l'expression littéraire, mais qui comporte aussi un court chapitre (le chap. XX) centré sur l'analyse des constituants de l'énoncé et de leurs caractéristiques morpho-syntaxiques. À lui seul, ce chapitre de deux pages constitue un mini-traité « complet » de grammaire, le premier sans doute dans la tradition occidentale.

Très technique, ce chapitre XX (*Poétique*, Dupont-Roc et Lallot éd., 1980 : 102-105) est consacré au découpage de la *lexis*, c'est-à-dire la langue envisagée sous son aspect matériel, ce qu'on pourrait appeler le signifiant. Les unités, les « parties » (*merê*) qui composent cette *lexis* sont au nombre de huit : élément, syllabe, conjonction, articulation, nom, verbe, cas, énoncé. Elles sont présentées de façon hiérarchique : Aristote part des éléments non signifiants (*a-sêma*), les quatre premiers, et s'élève aux trois éléments signifiants, noms, verbes et énoncés, le « cas », catégorie à part, s'insérant entre verbes et énoncés.

Aristote commence par l'élément (*stoikheion*) « voix indivisible, non pas n'importe laquelle, mais propre par nature à former une voix intelligible ». Elle comprend la voyelle, la semi-voyelle et la muette. Puis vient la syllabe, combinaison de sons non signifiante.

Suivent des catégories qui posent problème: *sundesmos* litt. « lien » et *arthron* « articulation ». Ces termes seront traduits plus tard par « conjonction » et « article ». Mais c'est un peu plus compliqué dans le texte d'Aristote, d'une part parce que le texte est altéré et difficilement interprété par les exégètes, d'autre part parce les unités décrites ne correspondent pas forcément aux unités que nous reconnaissons aujourd'hui. Si Aristote donne bien comme exemples de « liens » des particules du type *men... de* « d'une part... d'autre part » qui peuvent correspondre à des conjonctions, pour les articulations, il propose *amphi* et *peri* que nous analysons comme des prépositions : les *arthra* seraient donc des articulations de second ordre, par rapport aux premières, qui agiraient non pas au niveau de l'énoncé, comme les premières, mais au niveau inférieur, celui du syntagme (*ibid*. : 327). À noter aussi que le terme *arthron* est un terme de l'anatomie, mais « de quelque façon qu'il faille comprendre la métaphore, on peut penser que *arthron*, chez Aristote, recouvre globalement ce que nous appellerions les déterminants du nom, démonstratifs et article défini en particulier, qui 'articulent' le nom et l'émbrayent' sur l'énoncé » (Lallot, 2003 : 10, note 1).

Retenons surtout – c'est une leçon valable pour tous les textes linguistiques anciens – qu'il est vain de reporter une analyse moderne sur un texte ancien qui ne se prête pas encore à ce qui apparaîtra ensuite comme la norme la plus ordinaire... et qu'il est toujours très difficile d'imaginer ce qui a pu être pensé en dehors du cadre contraignant de schémas qui nous sont devenus si habituels qu'ils nous apparaissent comme naturels.

Au dessus, noms et verbes, la *ptôsis* (cas ou flexion), et enfin le *logos*, l'énoncé « porteur d'un signifié unique tout en résultant de la combinaison de plusieurs éléments qui sont eux-mêmes porteurs d'un signifié ». Le *logos* se complexifie : énoncé, mais énoncé qui peut être incomplet, ce que nous appellerions un syntagme, comme « la définition de l'homme », ou au contraire très long, comme une oeuvre entière : par exemple l'*Iliade* est à elle seule un *logos*.

Cette présentation analytique sous forme de {terme + définition + exemple} est importante pour l'installation de la tradition grammaticale car elle met en place une structure qui sera extrêmement stable par la suite. Certes, ce n'est pas encore le schéma des parties du discours, au sens de « classes de mots », puisque seules quatre (conjonction, articulation, nom, verbe) dans la liste établie par Aristote peuvent prétendre à ce titre. Mais les définitions mettent en œuvre un ensemble de notions dont certaines fonctionnent comme des critères permettant de délimiter les catégories. Ainsi une unité peut : (1) être pourvue ou non de sens : (2) être définie par sa place dans la chaîne (début, milieu ou fin) ; (3) être composée ou non ; (4) marquer ou non le temps. « On a ici le dispositif de base, où forme, sens, et position constituent les trois dimensions classificatoires, qui sera exploité par les philosophes et les grammairiens ultérieurs comme cadre explicatif du modèle des parties du discours » (Swiggers, 1997 : 24).

Le schéma légué par Aristote est élargi et complété par les Stoïciens. Aucun traité n'a été conservé et leur « grammaire » nous est connue par des témoignages indirects (Diogène Laërce, 5, 58). Mais le système des « parties du discours » (au sens restreint et donc « moderne » du syntagme) est en place avec cinq éléments : outre le *nom commun*, le *nom propre* et le *verbe*, il y a la *conjonction* qui est « l'élément de l'énoncé, dépourvu de cas, qui joint les autres éléments entre eux », et l'*article* qui est « l'élément de l'énoncé, comportant des cas, qui définit le genre et le nombre des noms (par exemple *le*, *la*, *les*) » (trad. Baratin et Desbordes, 1981 : 122).

Dans la grammaire scolaire, le nombre des parties du discours est porté à huit, et ce nombre tend à prendre une valeur intangible : les Latins le retiendront aussi, et les auteurs des premières grammaires du français auront quelque peine à le modifier. Donnons les termes grecs, latins et français tels qu'on les trouve par exemple chez Denys le Thrace (qui ramène le nom commun [prosêgoria], et donc aussi le nom propre, dans le giron du nom : « il se range en effet sous le nom, comme un de ses espèces », *Tekhnê*, Lallot éd. 1998 : 51), Donat et Meigret (1550) :

Onoma, rhêma, metokhê, arthron, antônumia, prothesis, epirrhêma, sundesmos Nomen, pronomen, uerbum, aduerbium, participium, coniunctio, praepositio, interiectio Nom, Pronom, Verbe, Participe, Prepoziçion, Auerbe, Cojoncçion, Interjecçion

Le parallélisme est frappant, les Latins ayant remplacé l'article grec par une « interjection » qu'ils ont détachée de l'adverbe. En revanche, l'ordre d'exposition varie, et c'est une question qui est agitée par les grammairiens latins (Holtz, 1981 : 64-68) et qui le sera encore par un Jules-César Scaliger en 1540. Quant aux Français, qui ont bien besoin d'un article, ils ont le choix entre l'« oublier » (Sylvius, 1531), sacrifier à son profit l'interjection s'ils veulent garder le chiffre « magique » de huit parties du discours, comme le fait Pillot (1561), se résigner à passer à neuf (Palsgrave, 1530; Estienne, 1557), ou traiter l'article hors numérotation, comme le fait Meigret : « Més auant qe de vuyder rien de le traiter des] huyt parties, nou' depeçherons les articles » (1550 : 19r).

Certes, quelques grammairiens tenteront bien de renouveler le modèle : Ramus (1560) essaie d'imposer une division des « mots » (en latin *voces*), car il ne veut pas entendre parler de *partes orationis*) en deux fois deux : mots de nombre se subdivisant en noms et verbes, mots sans nombre se subdivisant en adverbe (dont la préposition n'est qu'une sous-partie) et conjonction. Sanctius (1587) juge préférable de retenir trois parties du discours essentielles, noms, verbes et particules, comme dans la tradition arabe (voir Guillaume, 1988), mais au bout du compte n'exclut explicitement que pronoms et interjections. Néanmoins le modèle restera assez puissant pour résister longtemps à ces propositions et surtout pour empêcher l'émergence de nouvelles catégories : une fois stabilisée la division des noms en substantifs et adjectifs, la seconde étape était de donner son autonomie à l'adjectif : or le phénomène ne se produit en France qu'au milieu du XVIII^e siècle, l'adjectif restant longtemps aussi dans la classe nominale en anglais, alors que son invariabilité en genre l'éloignait encore plus du nom : « Il semblerait que l'intuition première d'en faire une classe appartienne à Wallis (1653), qu'elle se soit développée d'abord dans les systèmes universels (Lewis 1670) et vernaculaires (Lane 1695-1700) avant de parvenir à percer

dans la grammaire latine d'abord (Johnson 1706 et Clarke 1733) et ensuite seulement dans les ouvrages grammaticaux traditionnels de l'anglais (Priestley 1761 et surtout Lowth 1762 et Ash 1763) » (Monique Verrac, communication personnelle ; voir aussi Michael, 1970 : 220).

En tout état de cause, le fait plus important est que les mots ont été catégorisés très tôt, et que c'est directement sur ces mots catégorisés (*merê tou logou*, *partes orationis*, *parties d'oraison*, *parties du discours*) que s'est construite la grammaire. Cela aura des conséquences importantes, tant sur le plan de la morphologie – on aura tendance à traiter des catégories à l'intérieur de chaque partie du discours – que sur celui de la syntaxe – on traitera de la combinatoire directement sur des mots catégorisés.